

Approuvé le 02/02/2023



Communauté de Communes  
**Parthenay-Gâtine**

**PROCES-VERBAL**

**de la SEANCE du BUREAU COMMUNAUTAIRE délibératif**

**du 5 JANVIER 2023**

---

L'an Deux Mille Vingt-trois, le cinq janvier, à dix-sept heures zéro, les Membres du Bureau Communautaire se sont rassemblés Hôtel de ville et de la communauté à Parthenay sous la présidence de M. Jean-Michel PRIEUR, Président,

Présents :

PERONNET Jany, BEAUCHAMP Claude, MARTIN Alexandre, BERGEON Patrice,  
CORNUAULT-PARADIS Chantal, PIET Marina, PROUST Magaly, ALLARD Emmanuel,  
BEAU Marie-Noëlle, VOY Didier, BACLE Jérôme, CAQUINEAU Bernard, ALBERT Philippe,  
CUBAUD Olivier

Secrétaire de séance : CUBAUD Olivier

Quorum : 8 (atteint)

Date de la convocation : 30 décembre 2022

-----

**ORDRE du JOUR**

**PRATIQUES ET APPRENTISSAGE CULTURELS ET SPORTIFS**

1 - ACCEPTATION D'UN DON DE RESSOURCES PEDAGOGIQUES POUR L'ECOLE DE MUSIQUE COMMUNAUTAIRE

## SOMMAIRE

<b>PRATIQUES ET APPRENTISSAGE CULTURELS ET SPORTIFS .....</b>	<b>3</b>
1 - ACCEPTATION D'UN DON DE RESSOURCES PEDAGOGIQUES POUR L'ECOLE DE MUSIQUE COMMUNAUTAIRE .....	3

**Monsieur le Président** salue les membres du Bureau communautaire, ouvre la séance.

Un secrétaire de séance est nommé.



## PRATIQUES ET APPRENTISSAGE CULTURELS ET SPORTIFS

### 1 - ACCEPTATION D'UN DON DE RESSOURCES PEDAGOGIQUES POUR L'ECOLE DE MUSIQUE COMMUNAUTAIRE

**Monsieur Jérôme BACLE**, rapporteur, explique que L'Atelier Canopé (établissement public à caractère administratif et éditeur de ressources pédagogiques public, dépendant du ministère de l'Éducation nationale français) propose de faire un don de petit matériel, de documents et périodiques pédagogiques, dans le domaine des arts, à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine pour son pôle d'enseignements artistiques. Les missions de l'Atelier Canopé se recentrant sur les actions de formations, celui-ci se défait de son fonds de ressources pédagogiques. Il propose d'en faire bénéficier les usagers de l'établissement communautaire.

Le don concerne :

- 8 malles multi-instruments
- 1 Livre et 3 CD pédagogiques
- 1 lot de metalnotes
- 1 jeu de percunotes
- 1 lot de cup of zik
- 2 jeux de clochettes
- 2 grands bâtons de pluie
- 2 jeux (imagier sonore, Fuzonimo)
- divers documents pédagogiques et périodiques, dans le domaine de la musique et des arts plastiques.

Le matériel est en bon état et son usage correspond aux activités proposées au sein de l'école de musique.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Bureau communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU l'avis favorable de la commission pratiques et apprentissage culturels et sportifs, réunie en date du jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022 ;

CONSIDERANT que l'Atelier Canopé (établissement public à caractère administratif et éditeur de ressources pédagogiques public, dépendant du ministère de l'Éducation nationale français) ne fera plus usage d'une partie de son matériel pédagogique au regard de la réorganisation de ses missions ;

CONSIDERANT la proposition de l'Atelier Canopé de faire don à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, pour son pôle d'enseignements artistiques, des matériels suivants :

- 8 malles multi-instruments ;
- 1 Livre et 3 CD pédagogiques ;
- 1 lot de metalnotes ;
- 1 jeu de percunotes ;
- 1 lot de cup of zik ;
- 2 jeux de clochettes ;
- 2 grands bâtons de pluie ;
- 2 jeux (imagier sonore, Fuzonimo) ;
- Divers documents pédagogiques et périodiques (liste ci-annexée), dans le domaine de la musique et des arts plastiques.

CONSIDERANT que le matériel proposé est en bon état et que son usage correspond aux activités de l'école de musique communautaire ;

CONSIDERANT que ce don n'est grevé ni de conditions ni de charges ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le don de petit matériel détaillé ci-dessus et listé en annexe,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

-----

La liste des délibérations a été affichée le 11 janvier 2023

Le SECRETAIRE de SEANCE ;



O. CUBAMA

Le PRESIDENT ;



JH PRIEUR